

**L'Association canadienne de protection
médicale**

États financiers consolidés

et rapport de l'auditeur indépendant

31 décembre 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne de protection médicale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne de protection médicale « l'Association », qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Association canadienne de protection médicale au 31 décembre 2023, ainsi que ses résultats d'exploitation consolidés, de l'évolution des actifs nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de protection médicale conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de protection médicale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association canadienne de protection médicale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association canadienne de protection médicale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de protection médicale.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de protection médicale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association canadienne de protection médicale à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Association canadienne de protection médicale pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 6 juin 2024

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIF		
Trésorerie	5 569 \$	8 627 \$
Créances et charges payées d'avance	6 777	4 416
Placements du portefeuille (note 3)	5 618 563	5 611 056
Investissement dans Salus Global (note 4)	3 667	3 565
Créance sur la vente de placements (note 3)	13 070	5 404
Actif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	31 687	32 029
Immobilisations (note 5)	44 009	45 084
	5 723 342 \$	5 710 181 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	202 522 \$	157 612 \$
Prêt à terme (note 6)	39 600	42 000
Marge de crédit (note 6)	159 620	–
Produits constatés d'avance - cotisations reçues d'avance	1 081	488
Somme à payer pour les achats de placements (note 3)	25 690	179 478
Fonds retenus aux fins d'assurance (note 9)	108 860	155 201
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	44 040	38 969
Provision pour réclamations en suspens (note 9)	4 159 150	4 032 385
	4 740 563	4 606 133
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis dans des immobilisations	44 009	45 084
Actifs nets non affectés	938 770	1 058 964
	982 779	1 104 048
	5 723 342 \$	5 710 181 \$

Au nom du Conseil,



Jean-Hugues Brossard, MD, CSPQ, FRCPC
Président, ACPM



Birinder Singh, MD, LLB, CCFP, FCFP
Barreau de l'Ontario
1^{er} vice-président, Conseil de l'ACPM

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
PRODUITS		
Cotisations (note 10)	199 222 \$	416 648 \$
(Pertes)/produits de placement net(te)s		
(Pertes)/produits des placements du portefeuille (note 11)	597 623	(205 811)
(Pertes)/produits de placement à court terme	(1 588)	1 998
Frais liés aux placements (note 12)	(130 133)	(111 100)
(Pertes)/produits de placement nets	465 902	(314 913)
Part des capitaux propres du revenu net de Salus Global (note 4)	102	321
Gain sur la commutation d'assurance (note 9)	39 254	–
Gain sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, après revenus d'intérêts (note 6)	–	1 325
	704 480	103 381
CHARGES		
Charges engagées pour l'assistance aux membres		
Compensations versées aux patients	307 821	279 348
Frais de justice engagés pour la défense des membres dans les actions civiles	124 078	121 917
Frais de justice engagés pour l'assistance aux membres dans d'autres instances	100 673	93 634
Assurance (note 9)	39 120	27 782
Frais d'experts engagés pour l'assistance aux membres	17 562	15 485
Variation nette de la provision pour réclamations en suspens (note 9)	126 765	35 693
	716 019	573 859
Services aux membres et fonctionnement		
Soutien aux médecins	46 762	39 317
Soins médicaux sécuritaires	24 684	24 810
Soutien au fonctionnement et à la gouvernance	19 779	18 404
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	7 417	9 679
Gestion de la propriété (note 14)	1 130	701
Liquidation de Saegis (note 15)	–	2 388
Perte sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, après frais d'intérêts (note 6)	3 065	–
Amortissement des immobilisations	1 978	2 755
	104 815	98 054
	820 834	671 913
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(116 354)\$	(568 532)\$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2023
Solde d'ouverture	45 084 \$	1 058 964 \$	1 104 048 \$
Excédent des charges sur les produits	–	(116 354)	(116 354)
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	–	(4 915)	(4 915)
Amortissement des immobilisations	(1 978)	1 978	–
Acquisition d'immobilisations	903	(903)	–
Solde de clôture	44 009 \$	938 770 \$	982 779 \$

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2022
Solde d'ouverture	47 189 \$	1 617 133 \$	1 664 322 \$
Excédent des charges sur les produits	–	(568 532)	(568 532)
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	–	8 258	8 258
Amortissement des immobilisations	(2 755)	2 755	–
Acquisition d'immobilisations	650	(650)	–
Solde de clôture	45 084 \$	1 058 964 \$	1 104 048 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les produits	(116 354)\$	(568 532)\$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Variation des gains non réalisés sur les placements	(126 737)	140 820
Charges de dépréciation sur les placements	21 035	44 818
Reprise de charges de dépréciation	(4 432)	(2 150)
Augmentation nette des investissements dans Salus Global	(102)	(321)
Amortissement des immobilisations	1 978	2 755
(Diminution)/augmentation des fonds retenus aux fins d'assurance	(46 341)	21 096
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	7 417	9 679
(Augmentation)/diminution des créances et charges payées d'avance	(2 361)	670
Augmentation des créditeurs et charges à payer	44 910	15 609
Augmentation/(diminution) des cotisations des membres reçues d'avance	593	(1 963)
Financement des régimes d'avantages postérieurs à la retraite	(6 918)	(10 144)
Augmentation de la provision pour réclamations en suspens	126 765	35 693
	(100 547)	(311 970)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de la marge de crédit	159 620 \$	– \$
Remboursement de prêt à terme	(2 400)	(2 200)
	157 220	(2 200)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 901 777)\$	(3 588 374)\$
Vente de placements	2 004 403	4 093 606
Acquisition d'immobilisations	(903)	(650)
Augmentation de la créance sur les ventes de placements	(7 666)	(5 313)
Diminution de la somme à payer pour les achats de placements	(153 788)	(199 122)
	(59 731)	300 147
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice	(3 058)	(14 023)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 627	22 650
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 569 \$	8 627 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de protection médicale (« ACPM » ou « l'Association ») est une organisation à caractère mutuel sans but lucratif vouée à la défense des médecins et constituée en 1913 en vertu d'une loi du Parlement. Ses membres se composent de médecins qui détiennent un permis d'exercice de la médecine au Canada. L'Association est dirigée par un Conseil élu par ses membres.

L'ACPM a pour mission de protéger l'intégrité professionnelle des médecins et de promouvoir des soins sécuritaires au Canada. Dans le cadre de cette mission, l'Association :

- offre à ses membres une assistance et des conseils médico-légaux, y compris une défense juridique au besoin;
- élabore et présente des cours et des ressources qui visent à renforcer la sécurité des soins médicaux prodigués aux patientes et patients;
- aide à prévenir les préjudices en misant sur la réalisation et la diffusion de travaux de recherche et d'observations basées sur des données probantes;
- plaide en faveur de changements susceptibles d'améliorer l'environnement de pratique des médecins;
- verse une compensation financière aux patientes et patients qui ont subi un préjudice en raison de soins médicaux négligents (ou, au Québec, d'une faute professionnelle).

L'assistance de l'ACPM est basée sur la survenance de l'événement. Autrement dit, elle est accordée aux membres qui sont aux prises avec des problèmes médico-légaux découlant de l'exercice de la médecine, indépendamment du fait que ces problèmes peuvent être signalés ou faire l'objet d'une action en justice après l'année où l'événement est survenu. La décision d'aider une ou un membre, ainsi que l'étendue de l'assistance, est discrétionnaire et dépend des faits et des circonstances de chaque cas. L'assistance n'est pas définie par un contrat qui en établit les conditions ou les limites.

Bien que l'Association ait adopté une politique d'établissement des cotisations afin de maintenir un fonctionnement entièrement capitalisé, politique en vertu de laquelle elle doit détenir un dollar d'actif pour chaque dollar de passif estimé après actualisation, le solde des actifs nets non affectés à un moment précis pourrait avoir une valeur autre que zéro. Chaque année, suffisamment de cotisations seront exigées des membres pour couvrir l'ensemble (y compris les produits de placement prévus) des décaissements prévus, présents et futurs, en fonction des événements survenus au cours de l'exercice visé. Dans l'éventualité où les coûts et les placements varient par rapport aux estimations établies à la date de l'établissement des cotisations, les cotisations futures seront ajustées afin de compenser toute insuffisance ou tout excédent.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Partie III : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (la « Partie III »).

a) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats de fonctionnement de La Cour du lac Dow Inc. et de la Corporation de placements de l'ACPM, deux filiales détenues en propriété exclusive par l'Association. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné. Les achats et ventes de placements cotés en bourse sont constatés à la date de la transaction.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)

L'Association évalue donc tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des entreprises contrôlées conjointement, lesquels sont mesurés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ainsi que les placements suivants, lesquels sont mesurés à leur juste valeur : placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; placements dans des obligations et des fonds de couverture que l'Association a décidé de mesurer à leur juste valeur; instruments financiers dérivés. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à la date de la transaction. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des titres évalués par référence au marché sont également comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements dans des actions privées, dettes privées et actifs réels privés, qui sont structurés comme des placements indirects dans des fonds privés, et les sommes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la marge de crédit, le prêt à terme, les créanciers et les charges à payer.

Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs financiers est déterminée de la manière suivante :

- i) La trésorerie et les placements à court terme détenus dans les placements du portefeuille sont évalués au coût, ce qui, avec les intérêts ou les escomptes courus, équivaut à la juste valeur.
- ii) Les titres à revenu fixe, y compris les obligations négociées sur des marchés publics, sont évalués au prix en vigueur à la fin de l'exercice.
- iii) Les prêts publics sont évalués aux cours du marché à la fin de l'exercice.
- iv) Les actions de sociétés ouvertes, y compris les titres de participation négociés sur des marchés publics évalués au cours publié par la Bourse visée, ainsi que les fonds communs négociés sur des marchés publics évalués par référence à la valeur liquidative aux fins des opérations du plus récent exercice.
- v) Les instruments financiers dérivés, y compris les options, les contrats à terme, les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change, sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs sont déterminées en appliquant des modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temporelle et de la courbe de rendement ou des facteurs de volatilité qui sous-tendent les postes.
- vi) Les fonds de couverture sont évalués à la juste valeur, qui est fonction des valeurs obtenues auprès de chacun des administrateurs de fonds.

Les actions privées, la dette privée et les actifs réels privés de l'Association, qui sont évalués au coût amorti, sont structurés comme des placements indirects dans des fonds privés; ces fonds sont évalués selon diverses méthodes, y compris celle du taux d'actualisation et des flux de trésorerie. Compte tenu de la structure de ces placements, la capacité de l'Association d'accéder aux renseignements sur les placements sous-jacents de chaque fonds est limitée. Par conséquent, la juste valeur de ces placements est fondée sur la valeur nette de l'actif fournie par le commandité ou le gestionnaire de placements du fonds et, par conséquent, en l'absence d'informations précises à l'appui des divergences par rapport à cette valeur, aucune autre hypothèse ne pourrait raisonnablement être appliquée.

À chaque date des états financiers, l'Association vérifie s'il existe une indication qu'un actif financier évalué au coût après amortissement pourrait subir une dépréciation. Les preuves objectives de dépréciation comprennent les données observables portées à l'attention de l'Association, y compris, mais sans s'y limiter : les difficultés financières importantes éprouvées par l'émetteur, les ruptures de contrat, les cas de faillite ou toute autre activité de restructuration financière.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)*

Au moindre signe de dépréciation, l'Association détermine si, pendant la période visée, un changement négatif important est venu modifier l'échéancier ou le montant prévu des futurs flux de trésorerie d'actifs financiers. Si elle décèle un tel changement, elle ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Association s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisé aux charges de dépréciation dans l'état consolidé des résultats. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, l'Association comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

c) *Produits et frais liés aux placements*

Les dividendes, les intérêts et les gains et pertes réalisés à la vente d'instruments financiers sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements évalués ultérieurement à leur juste valeur sont inscrites à titre de produits des placements du portefeuille. Les dévaluations résultant d'une baisse de valeur durable des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés, ainsi que toute subséquente reprise de valeur, sont prises en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Pour les placements évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes découlant des variations des taux de change à la date d'évaluation sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Les frais liés aux placements incluent les éléments suivants :

- i) les frais de gestion et de rendement pour les gestionnaires de placements externes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont directement facturés ou lorsque l'information à cet effet est transmise par des avis sur les capitaux ou par toute autre communication provenant des gestionnaires. Quand les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont inconnus, ils ont déduits des revenus des placements;
- ii) les frais de société de personnes relatifs aux placements privés;
- iii) les frais de garde;
- iv) les salaires internes et autres coûts engagés aux fins de la surveillance et de l'administration du portefeuille;
- v) les coûts de fonctionnement du Comité des placements du Conseil;
- vi) les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

Ces frais sont passés en charges pendant l'exercice où ils sont engagés.

d) *Incertitude relative à la mesure*

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. En particulier, la dépréciation des placements dans des actions privées, des dettes privées ou des actifs réels privés, la provision pour réclamations en suspens et les avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des estimations importantes. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils sont connus.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) *Cotisations des membres*

Les produits tirés des cotisations annuelles des membres sont comptabilisés proportionnellement tout au long de l'année de cotisation. Chaque année, le montant des cotisations est établi par le Conseil de façon estimative (y compris les produits de placement prévus) afin de couvrir le financement total des charges de l'Association, y compris les coûts prévus pour les réclamations découlant des services rendus par les membres au cours de l'exercice. De plus, les cotisations annuelles sont ajustées de temps à autre, au besoin, afin de refléter les gains ou les pertes (attribuables aux réclamations en suspens ou aux produits des placements) des exercices antérieurs. Les cotisations des membres reçues d'avance sont comptabilisées comme produits constatés d'avance.

f) *Devises*

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par la suite, les actifs et passifs monétaires font l'objet d'un ajustement pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou les pertes résultant de l'ajustement sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

g) *Compensations financières versées aux patients*

Les coûts réels des compensations financières versées aux patients au nom des membres sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés ou lorsque la direction juge leur paiement probable. Les jugements rendus par les tribunaux avant la fin d'un exercice, qui n'ont pas été réglés au 31 décembre, sont comptabilisés dans l'année du jugement. Les règlements convenus avant la fin d'un exercice, mais impayés au 31 décembre, sont comptabilisés pendant cet exercice. Les montants comptabilisés sont établis en partie selon des évaluations et des hypothèses faites par la direction et peuvent donc faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les montants réellement payés, le cas échéant, peuvent différer des montants comptabilisés à la fin de l'exercice précédent. Tout écart est pris en compte au cours de l'exercice où il est constaté.

h) *Provision pour réclamations en suspens*

Il est impossible de déterminer avec précision le montant des coûts que pourrait devoir engager l'Association par suite de litiges éventuels ou en cours contre ses membres, au nom desquels elle exerce son pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, une évaluation des provisions pour réclamations en suspens éventuelles de l'Association comprenant les compensations financières versées aux patients, les frais de justice et les frais d'administration est préparée annuellement par les actuaires de l'Association.

Compte tenu du fait que tous les événements ayant une incidence sur le règlement final des réclamations déclarées n'ont pas eu lieu et qu'ils peuvent ne pas se produire avant quelque temps, cette évaluation peut varier, et la variation peut être importante à court terme. De plus, il est probable qu'un nombre important d'événements ayant déjà eu lieu sans avoir encore été reliés au membre concerné ni signalés à l'Association puissent donner lieu à des réclamations pour lesquelles l'Association pourra choisir de fournir son appui. La variabilité de l'évaluation peut être causée par la différence entre la situation réelle qui se dessine et les hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs modèles prévisionnels. Les gains ou pertes actuariels sont pris en compte au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les montants estimatifs recouvrables auprès des compagnies d'assurance sont calculés et comptabilisés dans la provision pour réclamations en suspens à titre de réduction du passif prévu.

La provision pour réclamations en suspens a été déterminée après actualisation. Conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens de l'Association comprend une provision pour écarts défavorables, ce qui procure un coussin de sécurité dans l'éventualité où les résultats réels différeraient des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle. Toute réduction de la volatilité attribuable à l'existence d'un contrat d'assurance est comptabilisée dans la provision pour écarts défavorables.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Primes d'assurance

Les contrats d'assurance conclus par l'Association peuvent comprendre deux volets : une prime de dépôt et une prime de retenue de fonds. Les primes de dépôt sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat d'assurance et comprennent les taxes et les frais de courtage. Les primes de retenue de fonds sont retenues par l'Association et créditées avec intérêt aux taux déterminés en vertu du contrat. Les montants recouvrés en vertu d'une police d'assurance seront d'abord payés à même les fonds détenus jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés, puis par les compagnies d'assurance. Les primes de retenue de fonds sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat. Les intérêts sur les soldes des fonds détenus dans le compte sont imputés aux dépenses d'assurance annuellement.

j) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les obligations établies par calculs actuariels au titre des régimes et les coûts connexes sont présentés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables, tel qu'il est décrit à la note 8. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées a été calculée en se fondant sur une évaluation préparée à des fins comptables.

Le coût actuel des prestations de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est passé en charge dans la période durant laquelle les services ont été rendus.

Les réévaluations et autres éléments comprennent l'écart agrégé entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de toute provision pour moins-value dans le cas des actifs nets à prestations déterminées; le coût des services passés; et les gains et pertes découlant de règlements ou de compressions. Les réévaluations sont constatées directement dans les actifs nets.

k) Immobilisations corporelles

Les coûts d'immobilisations sont capitalisés répondant aux critères de comptabilisation d'une immobilisation; autrement, les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif à son utilisation prévue. L'amortissement se calcule selon la méthode linéaire en fonction des éléments suivants :

Bâtiments	de 5 à 50 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	de 2 à 12 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 8 ans
Frais de location reportés	durée des baux

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation dans tous les cas où des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, la recouvrabilité des actifs détenus et utilisés est évaluée au moyen d'un test du coût de remplacement estimatif. Si la valeur comptable d'un actif excède son coût de remplacement estimatif, une charge au titre de la dépréciation de l'actif correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur est constatée.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le sommaire des placements du portefeuille se présente comme suit :

	2023		2022	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
<i>Comptabilisés à la juste valeur</i>				
Trésorerie et placements à court terme	96 045 \$	1,7 %	146 997 \$	2,6 %
Instruments dérivés	63 294	1,1 %	12 287	0,2 %
Produits des placements à recevoir	7 065	0,1 %	5 282	0,1 %
Revenu fixe	1 206 265	21,5 %	1 064 788	19,0 %
Prêts publics	617 250	11,0 %	650 918	11,6 %
Actions	512 858	9,1 %	426 608	7,6 %
Fonds de couverture	738 282	13,2 %	1 051 248	18,7 %
	3 241 059 \$	57,7 %	3 358 128	59,8 %
<i>Comptabilisés au coût après amortissement</i>				
Actions privées	942 211	16,8 %	849 173	15,2 %
Dettes privées	922 132	16,4 %	926 557	16,5 %
Actifs réels privés	513 161	9,1 %	477 198	8,5 %
	2 377 504	42,3 %	2 252 928	40,2 %
	5 618 563 \$	100,0 %	5 611 056 \$	100,0 %

Les placements du portefeuille net se présentent comme suit :

	2023	2022
	Valeur comptable	Valeur comptable
Actif au titre des placements	5 618 563 \$	5 611 056 \$
Créance sur les ventes de placements	13 070	5 404
<i>Passifs et créditeurs liés à des placements</i>		
Titres vendus en vertu d'un accord de rachat ¹	-	(149 573)
Somme à payer pour achats de placements	(25 690)	(29 905)
Placements du portefeuille net	5 605 943 \$	5 436 982 \$

¹Obligation de racheter des titres convertis en contrats à terme sur obligations à la fin du contrat si le poste est liquidé.

L'estimation par la direction de la juste valeur des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés fondée sur les dernières informations disponibles signalées pour ces investissements est la suivante :

	2023	2022
	Juste valeur	Juste valeur
Actions privées	1 460 491 \$	1 315 450 \$
Dettes privées	1 062 094	1 072 155
Actifs réels privés	720 510	690 951
Placements du portefeuille net	3 243 095 \$	3 078 556 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Les pertes liées à la dépréciation des placements comptabilisés en 2023 en ce qui a trait aux actions, aux dettes et aux actifs réels privés s'élevaient à 21,0 millions \$ (44,8 millions \$ en 2022). L'Association a repris des dépréciations totalisant 4,4 millions \$ en 2023 (2,1 millions \$ en 2022). Des placements assortis de réserves pour dépréciation totalisant 23,8 millions \$ (21,7 millions \$ en 2022) ont été vendus pendant l'année, ce qui a permis de débloquer la réserve.

La valeur comptable des placements du portefeuille de l'Association qui ont subi une dépréciation et le montant des provisions pour dépréciation connexes se résument comme suit :

	2023			2022		
	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable
Détenus au coût initial						
Actions privées	72 436 \$	46 073 \$	26 363 \$	80 699 \$	51 897 \$	28 802 \$
Dettes privées	165 470	31 996	133 474	95 497	34 924	60 573
Actifs réels privés	55 365	24 294	31 071	51 836	22 745	29 091
	293 271 \$	102 363 \$	190 908 \$	228 032 \$	109 566 \$	118 466 \$

Gestion des risques

L'Association suit une stratégie de répartition de l'actif diversifiée conçue pour générer les rendements de placement requis à un niveau de risque acceptable. Les placements du portefeuille de l'Association sont notamment exposés aux risques suivants :

a) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers varient en raison de la fluctuation des cours. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

i) Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'Association au risque de taux d'intérêt découle de ses actifs porteurs d'intérêts, du prêt à terme, des swaps de taux d'intérêt et de la marge de crédit. La trésorerie de l'Association comprend les montants en dépôt auprès d'institutions financières qui rapportent des intérêts au taux du marché.

Le portefeuille des placements à revenu fixe et celui des prêts publics de l'Association sont sujets à des directives sur la concentration, la durée et la distribution qui sont conçues pour atténuer partiellement les risques de volatilité des taux d'intérêt.

Les placements en instruments à taux fixe et en prêts publics de l'Association se composent d'instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe ou variable. Au 31 décembre, leurs valeurs s'établissaient comme suit :

	2023	2022
Taux fixe	1 210 491 \$	1 064 788 \$
Taux variable	613 024	650 918
	1 823 515 \$	1 715 706 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

a) *Risque de marché (suite)*

Les échéances et les rendements à l'échéance des placements en instruments à taux fixe et en prêts publics s'établissent comme suit :

	2023				Total
	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 9 ans	10 ans et plus	
Placements en prêts publics	377 671 \$	710 928 \$	356 140 \$	378 776 \$	1 823 515 \$
	2022				
	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 9 ans	10 ans et plus	Total
Placements en instruments à taux fixe et en prêts publics	463 946 \$	455 327 \$	593 031 \$	203 402 \$	1 715 706 \$

	2023		2022	
	Rendement à l'échéance		Rendement à l'échéance	
Titres fédéraux	456 016 \$	3,41 %	263 883 \$	3,68 %
Titres provinciaux	409 251	3,80 %	491 229	4,07 %
Titres de sociétés	617 250	7,97 %	650 918	8,17 %
Fonds universels à revenu fixe	340 998	4,70 %	309 676	5,48 %
Total	1 823 515 \$	5,28 %	1 715 706 \$	5,82 %

- ii) Le risque de change correspond au risque que la valeur comptable des instruments financiers, libellés en monnaie étrangère ou en flux de trésorerie futurs liés à ces instruments, fluctue par rapport au dollar canadien en raison des variations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

a) *Risque de marché (suite)*

Le tableau qui suit résume les placements détenus directement par l'ACPM et les placements sous-jacents investis dans des fonds communs, selon le risque de change, l'incidence de la couverture de change et l'exposition au risque de change net.

2023				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	3 667 922 \$	(1 061 426) \$	2 606 496 \$	79 %
Euro	862 139	(234 277)	627 862	19 %
Réal brésilien ¹	176 373	(136 475)	39 898	1 %
Autres devises	29 770	–	29 770	1 %
Total	4 736 204 \$	(1 432 178) \$	3 304 026 \$	100 %

2022				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	3 986 746 \$	(1 302 044) \$	2 684 702 \$	77 %
Euro	721 557	(125 746)	595 811	17 %
Réal brésilien ¹	180 171	–	180 171	5 %
Autres devises	30 127	–	30 127	1 %
Total	4 918 601 \$	(1 427 790) \$	3 490 811 \$	100 %

¹Fonds libellé aux États-Unis investissant uniquement dans des placements brésiliens sous-jacents.

iii) L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Afin de réduire les effets de l'autre risque de prix, l'Association investit dans un portefeuille diversifié de placements conforme à la répartition d'actif et aux restrictions en matière de placement approuvées par le Conseil.

iv) Le risque géopolitique fait référence à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et à la rupture des relations entre la Russie et les économies occidentales. Les titres russes détenus à hauteur de 9,0 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2022) ont été ramenés à zéro. Les actions privées, la dette privée et les actifs réels privés ont fait l'objet d'un examen et aucune dépréciation n'est requise.

b) *Instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des variations de l'actif sous-jacent, de l'indice des prix ou des taux, du taux d'intérêt ou du taux de change. Les contrats d'instruments dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des marchés boursiers réglementés.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

b) Instruments dérivés (suite)

L'objectif de placement de l'Association en ce qui a trait à l'utilisation d'instruments dérivés est d'améliorer le rendement des titres de capitaux propres et à revenu fixe, et de gérer le risque financier. L'Association utilise les instruments financiers dérivés suivants :

i) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme représentent des accords entre deux parties qui conviennent d'échanger des devises à une date ultérieure. Ils sont utilisés par l'Association pour couvrir le risque de change lié à certains placements libellés en devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats de change à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

ii) Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations représentent des accords entre deux parties qui conviennent d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à un prix prédéterminé à une date ultérieure. Ils sont utilisés par l'Association pour ajuster les expositions d'actifs déterminés sans devoir acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats à terme sur obligations représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

iii) Swaps sur rendement total

Les swaps sur rendement total représentent des accords entre deux contreparties qui conviennent de payer ou de recevoir le rendement total (gains ou pertes réalisés) d'un actif de référence déterminé à une date déterminée. L'actif de référence des swaps sur rendement total de l'Association est constitué de divers indices boursiers. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des swaps sur rendement total représente le montant contractuel auquel s'applique le taux de rendement total pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des swaps. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Le notionnel et la juste valeur des contrats de change à terme au 31 décembre s'établissent comme suit :

2023	Montant notionnel	Actifs à la juste valeur \$C	Passifs à la juste valeur \$C	Juste valeur nette \$C
Contrats de change à terme	1 432 178 \$	23 870 \$	(6 323) \$	17 547 \$
Contrats à terme sur obligations	3 161	–	(44)	(44)
Swaps sur rendement total	1 078 884	45 791	–	45 791
	2 514 223 \$	69 661 \$	(6 367) \$	63 294 \$

2022	Montant notionnel	Actifs à la juste valeur \$C	Passifs à la juste valeur \$C	Juste valeur nette \$C
Contrats de change à terme	1 427 790 \$	691 \$	(6 024) \$	(5 333) \$
Contrats à terme sur obligations	153 918	231	(810)	(579)
Swaps sur rendement total	1 363 243	27 181	(8 982)	18 199
	2 944 951 \$	28 103 \$	(15 816) \$	12 287 \$

c) *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou la contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers l'Association. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses placements à court terme, de ses actifs à revenu fixe et de ses contrats à terme.

L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties possédant une cote de solvabilité supérieure, en obtenant des garanties supplémentaires au besoin, en diversifiant ses placements et en assurant et surveillant la conformité aux lignes directrices applicables au portefeuille. Pour les titres d'emprunt émis par des municipalités, des gouvernements provinciaux ou des sociétés, l'Association a établi des principes de placement prévoyant des restrictions au degré d'exposition à chaque entité.

Au 31 décembre, les placements en instruments à taux fixe et en prêts publics étaient assortis comme suit :

Instruments à taux fixe et prêts publics	2023	%	2022	%
AAA	457 151 \$	25,1	362 346 \$	21,1
AA	296 932	16,3	403 254	23,5
A	262 350	14,4	105 334	6,1
BBB	349 203	19,1	333 902	19,5
BB	337 674	18,5	372 372	21,7
B	119 380	6,5	138 498	8,1
CCC	825	0,1	–	0,0
	1 823 515 \$	100,0	1 715 706 \$	100,0

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

d) *Risque lié aux placements*

Le risque maximal lié aux placements auquel est exposée l'Association correspond à la valeur comptable des placements. La diversification constitue la mesure la plus importante pour contrôler le risque lié aux placements. Les objectifs en matière de composition et de diversification du portefeuille sont les suivants :

Titres à revenu fixe	20 %
Prêts publics	10 %
Actions cotées et fonds de couverture	30 % (exposition supplémentaire obtenue au moyen de swaps sur rendement total)
Placements privés	40 % (actions privées : 15 %; dette privée : 15 %; actifs réels privés : 10 %)

e) *Risque de concentration*

Il y a concentration du risque lorsqu'une partie importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres qui présentent des caractéristiques semblables ou qui sont sensibles à des facteurs similaires d'ordre économique, politique ou autre. La direction est d'avis que les concentrations suivantes ne constituent pas un risque excessif :

	2023	2022
Trésorerie et placements à court terme	1,7 %	2,6 %
Instruments dérivés	1,1 %	0,2 %
Produits des placements à recevoir	0,1 %	0,1 %
Gouvernement fédéral	8,1 %	4,7 %
Provinces	7,3 %	8,8 %
Revenu fixe canadien	15,4 %	13,5 %
Fonds universels à revenu fixe	6,1 %	5,5 %
Prêts publics	11,0 %	11,6 %
Biens de consommation discrétionnaires	1,3 %	1,1 %
Biens de consommation de base	0,3 %	0,3 %
Énergie	0,9 %	0,8 %
Services financiers	1,1 %	1,1 %
Santé	1,0 %	0,5 %
Biens industriels	0,7 %	0,8 %
Technologies de l'information	2,1 %	1,5 %
Matières	0,5 %	0,6 %
Immobilier	0,2 %	0,5 %
Services de télécommunications	0,2 %	0,1 %
Services publics	0,2 %	0,3 %
Autres	0,6 %	0,0 %
Actions	9,1 %	7,6 %
Biens de consommation discrétionnaires	3,5 %	3,0 %
Biens de consommation de base	2,1 %	1,8 %
Énergie	1,7 %	1,8 %
Services financiers	8,6 %	8,2 %
Santé	4,0 %	3,8 %
Biens industriels	6,9 %	6,2 %
Technologies de l'information	5,6 %	4,4 %
Matières	0,6 %	0,4 %
Immobilier	4,4 %	5,4 %
Services de télécommunications	2,4 %	2,0 %
Services publics	1,8 %	1,6 %
Autres	0,7 %	1,6 %
Placements privés	42,3 %	40,2 %
Fonds de couverture	13,2 %	18,7 %
Total des fonds	100,0 %	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

f) Engagements dans des actifs privés

L'Association a établi une pondération cible à long terme de 40 % pour les actifs privés, qui comprennent des actions, des dettes et des placements dans des actifs réels. Elle investit dans ces actifs par l'entremise de partenariats privés et de placements privés. Conformément aux ententes établies, des tranches de ce montant sont utilisées à mesure qu'elles sont requises pour les placements. Au 31 décembre 2023, l'Association avait des engagements résiduels d'un montant de 1 512,0 millions \$ (1 666,5 millions \$ en 2022). La période d'engagement future prévue couvre les six prochaines années.

4. INVESTISSEMENT DANS SALUS GLOBAL

En 2018, l'Association a versé la somme de 2,5 millions \$ pour faire l'acquisition de 33,3 % des capitaux propres de Salus Global, une société contrôlée conjointement. Les informations financières de Salus Global au 31 décembre se présentent comme suit :

Bilan au 31 décembre

	2023	2022
Total de l'actif	3 738 \$	3 703 \$
Total du passif	1 406	1 473
Avoir des actionnaires	2 332	2 230
	3 738	3 703

États des résultats et déficits Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Total des produits	2 130 \$	2 140 \$
Total des charges	(2 028)	(1 819)
Revenu net	102	321

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Rentrées (sorties de fonds) :		
Activités d'exploitation	449 \$	(273)\$
Activités d'investissement	(352)	(43)
Diminution de l'encaisse	97	(316)

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. INVESTISSEMENT DANS SALUS GLOBAL (SUITE)

Investissement dans Salus Global
Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
Solde d'ouverture	3 565 \$	3 244 \$
Part des capitaux propres du revenu net	102	321
Solde de clôture	3 667	3 565

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	7 611 \$	– \$	7 611 \$	7 611 \$	– \$	7 611 \$
Bâtiments	62 746	32 083	30 663	62 396	30 733	31 663
Mobilier et matériel	1 509	1 119	390	1 533	1 080	453
Logiciels	277	219	58	396	320	76
Matériel informatique	497	426	71	916	723	193
Améliorations apportées aux bâtiments	10 473	7 293	3 180	11 939	8 477	3 462
Frais de location reportés	4 733	2 697	2 036	4 176	2 550	1 626
	87 846 \$	43 837 \$	44 009 \$	88 967 \$	43 883 \$	45 084 \$

Durant l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 2 millions \$ ont été éliminées du bilan (0,6 million \$ en 2022).

6. FINANCEMENT

a) *Marge de crédit*

Afin de mieux gérer ses besoins à court terme, l'Association a obtenu au cours de l'exercice une marge de crédit pouvant atteindre 230 millions \$ payable sur demande et portant intérêt au taux préférentiel de la banque. Cette facilité est garantie par un contrat de sûreté général sur tous les actifs de l'Association, sous réserve de certaines conditions. Les frais d'intérêts engagés sur la marge de crédit pour la période se terminant le 31 décembre 2023 s'élèvent à 1,3 million \$ (0,02 million \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, 159,62 millions \$ avaient été prélevés sur la marge de crédit (néant \$ en 2022).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. FINANCEMENT (SUITE)

a) Marge de crédit (suite)

Afin de profiter de taux d'intérêt plus favorables et de mieux gérer ses besoins de trésorerie, l'Association a conclu plusieurs accords d'acceptation bancaire. Au 31 décembre 2023, les accords d'acceptation bancaire en suspens totalisaient 150 millions \$, comme le résume le tableau suivant :

<u>Date de l'accord</u>	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Date d'échéance</u>
24 nov. 2023	40 000 000 \$	5,50 %	22 fév. 2024
8 déc. 2023	15 000 000 \$	5,45 %	7 mar. 2024
14 déc. 2023	30 000 000 \$	5,40 %	15 jan. 2024
20 déc. 2023	45 000 000 \$	5,41 %	20 fév. 2024
27 déc. 2023	20 000 000 \$	5,44 %	26 mar. 2024
	<u>150 000 000 \$</u>		

b) Prêt à terme

En 2015, La Cour du lac Dow Inc., la filiale de l'Association, a contracté un prêt à terme de 60 millions de dollars avec une institution financière. La garantie visant le prêt à terme se compose de biens immobiliers dont dispose la filiale et d'une garantie de 25 millions \$ de l'Association. Le prêt à terme est remboursable sur demande, et il est calculé sur une période d'amortissement de 25 ans. Les versements de capital s'élevaient à 0,6 million \$ payable tous les trois mois (le paiement du principal était de 0,2 million \$ par mois en 2022). L'intérêt comprend une composante variable (acceptation bancaire de + 0,8 %) et une commission d'acceptation de 0,6 %. Les charges d'intérêts sur le prêt à terme et le swap de taux d'intérêt ont totalisé 1,8 million \$ (1,2 million \$ en 2022).

Le prêt à terme est payable sur demande sur une durée renouvelable d'un an; la plus récente modification indique que la date d'échéance du prêt est le 15 novembre 2024 et, par conséquent, le montant est classé en tant que segment distinct du passif à court terme.

La direction ne croit pas que le volet demande du prêt à terme sera appliqué pendant la période en cours. À la fin de l'exercice, le solde du capital à rembourser était de 39,6 millions \$ (42 millions \$ en 2022) et les intérêts payés d'avance étaient de 0,3 million \$ (0,3 million \$ en 2022).

c) Swap de taux d'intérêt

La filiale La Cour du lac Dow Inc. de l'Association a signé une entente de swap de taux d'intérêt de 44,8 millions \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt de son prêt à terme. Le tableau suivant indique les changements apportés à l'accord de swap de taux d'intérêt initial depuis son entrée en vigueur :

<u>Date de l'accord</u>	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Date d'échéance</u>
15 sept. 2021	44 800 000 \$	2,56 %	15 sept. 2026

Dans la plus récente modification de l'accord de swap de taux d'intérêt, la filiale de l'Association a conclu un accord d'option de swap en vertu duquel le swap de taux d'intérêt comprend une option de résiliation anticipée selon laquelle le swap peut être résilié au choix de la contrepartie à compter du 15 novembre 2024.

À la fin de l'exercice, la valeur notionnelle du swap de taux d'intérêt s'établissait à 39,6 millions \$ (42,0 millions \$ en 2022) et la juste valeur atteignait 1 million \$ (1,8 million \$ en 2022), d'où une perte non réalisée sur swap de taux d'intérêt correspondant à 0,8 million \$ (gain de 2,4 millions \$ en 2022).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

L'information concernant les crédateurs et charges à payer de l'Association au 31 décembre se présente comme suit :

	2023	2022
Créditeurs	37 756 \$	32 199 \$
Charges à payer	164 703	125 181
Remises gouvernementales	63	232
	202 522 \$	157 612 \$

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'Association offre un certain nombre de régimes à prestations déterminées à ses employés; ces régimes assurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite en matière d'assurance-maladie et de soins dentaires. Le régime de retraite agréé est financé au moyen de cotisations payées conjointement par l'employé et l'employeur, et les prestations versées sont prélevées sur les fonds détenus en fiducie par ce régime de retraite. Le régime de retraite non agréé est financé par une combinaison des cotisations de l'employé et de l'employeur, et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie de fonctionnement. L'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite n'est pas capitalisé et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie liés au fonctionnement.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de financement a été effectuée le 30 juin 2022. La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilité a été effectuée le 31 décembre 2023.

Les composantes de l'actif/(passif) au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite se présentent comme suit :

	2023			Total	2022			Total
	Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
Juste valeur des actifs des régimes	223 353 \$	9 371 \$	– \$	232 724 \$	195 217 \$	8 787 \$	– \$	204 004 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(191 666)	(45 262)	(8 149)	(245 077)	(163 188)	(40 350)	(7 406)	(210 944)
Situation de capitalisation – excédent/(déficit)	31 687 \$	(35 891) \$	(8 149) \$	(12 353) \$	32 029 \$	(31 563) \$	(7 406) \$	(6 940) \$

Les dépenses associées aux régimes de retraite, les réévaluations et les autres éléments constatés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets se présentent comme suit :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Dépenses associées aux régimes de retraite

	2023			2022		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Coût des services actuels (partie de l'employeur)	6 805 \$	258 \$	7 063 \$	8 659 \$	412 \$	9 071 \$
Coûts de financement	(24)	378	354	324	284	608
Coût net périodique des prestations de retraite	6 781 \$	636 \$	7 417 \$	8 983 \$	696 \$	9 679 \$

Réévaluations et autres éléments

	2023			2022		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Rendement des actifs des régimes excluant l'intérêt	(14 911) \$	- \$	(14 911) \$	44 017 \$	- \$	44 017 \$
Perte/(gain) actuariel(le) sur les obligations	19 463	363	19 826	(49 726)	(2 549)	(52 275)
Réévaluations et autres éléments	4 552 \$	363 \$	4 915 \$	(5 709) \$	(2 549) \$	(8 258) \$

Les actifs des régimes comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	(répartition des actifs)	
Trésorerie	0,6 %	0,6 %
Revenu fixe canadien (obligations)	63,4 %	62,9 %
Titres de participation canadiens	19,1 %	19,0 %
Actions mondiales	14,1 %	14,5 %
Autres	2,8 %	3,0 %
	100,0 %	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de l'Association et charges sociales sont les suivantes :

	2023	2022
Régimes de retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	4,60 %	5,10 %
Taux d'actualisation des charges des régimes	5,10 %	3,00 %
Inflation générale	3,90 %	6,80 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – 2023	10,00 %	10,00 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – 2024	4,50 %	4,50 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – années suivantes	3,50 %	3,00 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	5,10 %	3,00 %
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	4,60 %	5,10 %
Taux d'actualisation des charges des régimes	5,10 %	3,00 %
Inflation générale	3,90 %	6,80 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé	3,88 %	0,73 %
Âge de la retraite	65 ans	65 ans
Cessation d'emploi	Données liées à l'âge	Données liées à l'âge
Tables de mortalité	CPM (secteur public)	CPM (secteur public)

Les informations supplémentaires concernant les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de l'Association pour l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Régimes de retraite		
Charge associée aux régimes	6 781 \$	8 983 \$
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	4 552	(5 709)
Cotisations patronales		
Normales	6 663	9 939
Financement par évaluation de montants forfaitaires	–	–
Cotisations salariales		
Normales	4 477	3 613
Pour services antérieurs	51	45
Transferts de la composante flexible	607	626
Prestations versées		
Pensionnés	6 958	7 311
Transferts forfaitaires	1 632	3 034
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Charge associée au régime	636	696
Prestations versées	255	205
Composante flexible	593	532

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS

Au 31 décembre, la provision pour réclamations en suspens, calculée par les actuaires de l'Association selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, s'établissait comme suit :

	2023		2022
Total du passif actualisé	3 535 135	\$	3 377 876
Provision pour écarts défavorables			
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	787 918		728 778
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(36 310)		(74 269)
Provision nette pour écarts défavorables	751 608		654 509
Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables			
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	4 323 053		4 106 654
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(36 310)		(74 269)
Recouvrement prévu au titre de l'assurance	(127 593)		-
Provision nette totale après la prise en considération des assurances	4 159 150	\$	4 032 385

Les passifs ont été actualisés au taux de 6,0 % (6,0 % en 2022). La provision pour écarts défavorables pour 2023 comporte une marge de 175 points de base relative au taux d'actualisation et une marge de 2,5 % à 15 % pour la matérialisation des compensations versées aux patients, des frais de justice et d'experts ainsi que les coûts reliés aux services aux membres. La seule exception se trouve dans la composante « Compensations versées aux patients » relative à la région de l'Ontario, pour laquelle un pourcentage maximal de 20 % (pour tenir compte de la plus grande volatilité) s'applique aux variables en lien avec la matérialisation des réclamations. Pour ce qui est de la composante « Coût des compensations versées aux patients », la provision nette pour écarts défavorables en lien avec la matérialisation des coûts tient compte de l'incidence des contrats d'assurance sur les estimations des compensations versées aux patients. Bien qu'il n'existe pas de marché actif pour la négociation de ces passifs, leur valeur actualisée, incluant la provision pour écarts défavorables, est considérée comme un indicateur de la juste valeur.

Le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actuelle de la provision pour réclamations en suspens a une incidence importante sur ladite provision à la fin de l'exercice. Une baisse de cent points de base du taux d'actualisation se traduirait par une hausse de la provision d'environ 280 millions \$, alors qu'à l'inverse, une hausse de cent points de base se traduirait par une baisse de la provision d'environ 248,5 millions \$.

Dans l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens, on trouve une estimation des paiements requis pour régler toutes les réclamations découlant d'événements médico-légaux qui se sont produits avant la fin de l'exercice. Une hausse ou une baisse de 10 % de l'estimation des paiements totaux requis pour régler toutes les réclamations aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer la provision d'environ 447 millions \$, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Au cours de l'année, la provision pour réclamations en suspens a évolué comme suit :

	2023	2022
Paiement de réclamations relatives à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(508 204)\$	(491 696)\$
Réévaluation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours d'exercices précédents	267 381	66 612
Évolution de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours de l'exercice écoulé	531 490	535 046
Réduction totale attribuable aux contrats d'assurance	(163 902)	(74 269)
Augmentation au cours de l'exercice	126 765	35 693
Provision pour réclamations en suspens au début de l'exercice	4 032 385	3 996 692
Provision pour réclamations en suspens, montant brut avant la prise en considération des assurances	4 323 053	4 106 654
Provision pour réclamations en suspens à la fin de l'exercice, déduction faite des assurances	4 159 150 \$	4 032 385 \$

Programme d'assurance

En 2016, et dans le but de réduire la volatilité inhérente à la composante « Compensations versées aux patients » de la provision pour réclamations en suspens, l'Association a mis en place un programme d'assurance pour s'attaquer à la question des compensations versées aux patients dans les cas antérieurs au 31 décembre 2015, sous réserve des limites de la police d'assurance. Chaque année depuis 2016, l'Association a acheté des polices d'assurance pour couvrir la compensation versée aux patients en raison d'événements survenus lors des années civiles 2016 à 2023, sous réserve des limites desdites polices.

Plusieurs contrats achetés par l'Association couvrent les cas survenus entre 1976 et 2015 si le total des compensations versées aux patients atteint un niveau prédéterminé (« point d'attache »). À la fin de 2023, on estime que le total des compensations prévues versées aux patients pour ces années est supérieur au point d'attache. Par conséquent, sous réserve des modalités du contrat, on estime que ce contrat d'assurance pourrait entraîner des recouvrements futurs prévus s'élevant à 127,6 millions \$.

En 2023, on a procédé à la commutation des polices d'assurance liées aux années d'occurrence de 2016 à 2020. En vertu des contrats d'assurance, le solde du compte des fonds retenus pour la période de 2016 à 2020 a été partagé à parts égales avec les assureurs conformément à l'entente sous-jacente. La commutation a permis de verser 35,4 millions \$ aux assureurs en 2023 et une somme supplémentaire de 4,8 millions \$ en 2024, et a permis à l'Association d'enregistrer un gain de 39,3 millions \$. Pour remplacer les polices ayant fait l'objet d'une commutation, une nouvelle police (inclusive) couvrant les années 2016 à 2020 a été achetée.

Les primes passées en charges en 2023 au titre des polices d'assurance ayant fait l'objet d'une commutation totalisaient 39,1 millions \$ (27,8 millions \$ en 2022) et comprenaient une prime de dépôt payée de 10,8 millions \$ (6,7 millions \$ en 2022), ainsi que des retenues de fonds totalisant 28,3 millions \$ (21,1 millions \$ en 2022). La prime attribuée au titre du compte des fonds retenus va croître selon un taux d'intérêt annuel de 5,5 %, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit payée conformément aux modalités des polices.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Conformément à l'entente sous-jacente, le solde de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance pour les années de survenance 2016 à 2023 sera partagé à parts égales avec les assureurs. Au 31 décembre 2023, la somme de 108,9 millions \$ (155,2 millions \$ en 2022) est incluse dans les fonds retenus aux fins d'assurance de l'état consolidé de la situation financière. Si l'on se fie aux modalités des polices d'assurance souscrites pour les années de survenance 2016 à 2023, l'Association pourrait bénéficier d'une réduction allant jusqu'à 32,3 millions \$ de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance.

L'acquisition de ces polices d'assurance pose un risque de crédit pour l'Association. Le risque de crédit représente le risque que l'assureur manque à ses obligations en vertu des polices d'assurance acquises. L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des compagnies d'assurance possédant une cote A+ ou A de l'agence AM Best. AM Best accorde uniquement une telle cote aux compagnies qui, à son avis, présentent une capacité hors-norme (excellente à supérieure) de s'acquitter de leurs obligations permanentes en matière d'assurance.

La distribution des cotes et des assureurs se présentait comme suit :

Cote AM Best	2023		2022	
	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur
A+ Supérieure	5	592 000 \$	5	806 500 \$
A Excellente	6	204 500 \$	5	226 500 \$
		796 500 \$		1 033 000 \$

10. COTISATIONS

L'Association a adopté des politiques d'établissement des cotisations afin de s'assurer que ses activités sont entièrement capitalisées et de prélever suffisamment de cotisations annuelles auprès des membres pour couvrir les passifs actualisés liés aux événements qu'elle prévoit engager au cours du même exercice. L'Association a recours à des hypothèses et à des calculs actuariels pour déterminer les coûts des événements de l'année de survenance que représentent les décaissements futurs prévus. Les exigences des coûts de l'année de survenance sont ajustées à la hausse ou à la baisse de façon à amortir les nouveaux coûts et à tenir compte du résultat des placements des exercices antérieurs, en vue d'établir le montant net des cotisations demandées aux membres. Le montant net des cotisations est constaté à titre de produit de l'exercice.

Le produit des cotisations se répartit comme suit entre les régions :

	2023	2022
Ontario	139 663 \$	248 425 \$
Québec	4 968	10 962
Colombie-Britannique et Alberta	49 476	109 632
Saskatchewan, Manitoba, provinces de l'Atlantique et territoires	5 115	47 629
Total des cotisations	199 222 \$	416 648 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. PRODUITS DES PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les produits des placements du portefeuille sont calculés à partir des sources suivantes :

	2023	2022
Produits des placements, évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	95 875 \$	70 816 \$
Produits de dividendes	4 526	1 268
Gains nets réalisés ¹	70 159	(343 222)
Variation des gains non réalisés	126 737	(140 820)
Autres produits	12 513	15 278
Retenues d'impôts	752	(46)
	310 562	(396 726)
Produits des placements, évalués au coût amorti		
Produits d'intérêts	109 839	81 262
Produits de dividendes	23 350	22 510
Gains nets réalisés	181 660	127 416
Charges de dépréciation	(21 035)	(44 818)
Reprise de dépréciation	4 432	2 150
Autres produits	(5 859)	7 805
Retenues d'impôts	(5 326)	(5 410)
	287 061	190 915
Total des produits de placement du portefeuille	597 623 \$	(205 811) \$

¹Déduction faite de certaines primes de rendement.

12. FRAIS LIÉS AUX PLACEMENTS

	2023	2022
Frais de gestion de placements ¹	96 364 \$	76 290 \$
Frais de gestion interne	7 949	6 751
Autres frais liés aux placements	25 820	28 059
	130 133 \$	111 100 \$

¹Comprend les primes de rendement connues et les intérêts reportés payés.

13. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de générer suffisamment de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus. L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de sa responsabilité de payer les appels de capital (voir la note 3) en temps opportun pour financer ses engagements de placement en cours, ainsi que des décaissements quotidiens à effectuer pour fournir une protection aux membres. Les créanciers et charges à payer ont des échéances contractuelles respectant les modalités commerciales habituelles de 30 jours, alors que la marge de crédit est payable sur demande. La provision pour réclamations futures n'a pas d'échéance contractuelle et le moment du règlement dépendra des résultats réels des réclamations à l'avenir.

La principale source de liquidité de l'Association est la perception des cotisations auprès des membres actifs. L'Association établit ses besoins de trésorerie au moyen de prévisions à court terme afin de déterminer si les revenus tirés des cotisations perçus lui permettront d'acquitter les décaissements prévus. En outre, l'Association réduit le risque de liquidité en détenant des actifs productifs de revenus et en limitant ses placements dans des catégories d'actifs non liquides.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

L'Association gère ses besoins en flux de trésorerie de fonctionnement courants en utilisant les cotisations de l'année en cours de réception. Tout excédent de trésorerie est transféré aux investissements de portefeuille. Dans le cas où les entrées de trésorerie issues des cotisations ne suffisent pas à couvrir les sorties de trésorerie courantes, les fonds sont tirés de la marge de crédit ou des placements du portefeuille.

14. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

La gestion de la propriété pour l'exercice comprend des charges de 4,5 millions \$ (3,7 millions \$ en 2022).

15. SAEGIS

La filiale de DLC, Saegis Safety Institute (« SSI »), a été liquidée le 31 décembre 2022. Les soldes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent l'actif, le passif, l'actif et le déficit nets, les revenus et les charges de SSI. Le secteur d'activités de Saegis au sein de DLC a été abandonné et les derniers programmes ont été exécutés en 2023. Les soldes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent les soldes liés à Saegis.

Depuis plus de cinq ans, Saegis offrait des programmes de perfectionnement professionnel approfondis aux médecins, aux professionnels de la santé, aux équipes, aux hôpitaux et aux cliniques du Canada. En 2023, une somme de 64,7 millions \$ a été recouvrée à la suite de la liquidation de Saegis (une somme de 2,4 millions \$ avait été imputée aux coûts en 2022).

16. ÉVENTUALITÉS

L'Association peut être partie, de temps à autre, à des différends et à des poursuites dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que la responsabilité éventuelle découlant de ces questions, le cas échéant, n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.